



RÈGLEMENT INTÉRIEUR SAISON 2020/2021

Le présent règlement a pour but de préciser et compléter le statut de l'association « Le Volant Montois ».

Le règlement intérieur a la même force obligatoire pour tous les membres du club. Nul ne pourra s'y soustraire puisque l'adhésion au club vaudra acceptation de ce règlement.

L'adhérent s'engage à respecter le règlement intérieur, ainsi que les conditions d'adhésion.

1 - Certificat médical

Conformément à la réglementation, un certificat médical peut avoir une validité de trois ans à la condition d'avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé « QS-sport » et d'avoir rempli l'attestation correspondante.

Un certificat médical de la FFBD ou bien l'attestation (pour un renouvellement de licence) devra être donné à un membre du bureau en même temps que l'inscription au club. La pratique du badminton ne sera autorisée qu'après présentation d'un certificat de non contre-indication à la pratique de ce sport ou bien de l'attestation citée ci-dessus.

2 - Assurance

Le club dispose d'une assurance responsabilité civile. La licence FFBD assure en cas de blessures mais nous vous conseillons de souscrire une assurance individuelle complémentaire.

3 - Période d'essai

La période d'essai (**trois séances pour les nouveaux adhérents**) est valable jusqu'au **27 septembre 2020**. Au-delà de cette date, le dossier d'inscription devra être complet pour poursuivre l'activité au sein du club. Sinon, l'accès aux terrains sera refusé.

4 - Créneaux horaires / Ouverture de la salle

Les créneaux horaires sont attribués par la ville de Saint-Jean-de-Monts chaque année.

Les créneaux proposés pour la saison **2020/2021** sont les suivants :

Lundi : de 20h40 à 23h (ouvert à tous) salle A

Mardi : de 17h30 à 19h (entraînement ouvert à tous les jeunes) salle B

Mardi : de 19h à 20h30 **entraînement compétition encadrés ouvert à tous** (20 places maximum, priorité aux cadets et juniors et après 20h30 matchs de championnats adultes) salle B

Jeudi : **de 19h40 à 20h40 (ouvert à tous)** salle A de 20h40 à 23h (ouvert à tous) salles A et B

Samedi : de 10h30 à 12h30 (jeunes compétiteurs) salles A et B

À chaque début de séance un membre du bureau ouvrira la ou les salle(s) et se chargera de refermer celle(s)-ci à la fin du créneau en actionnant l'alarme si nous disposons du dernier créneau.

5 - Vacances scolaires

Pendant les vacances scolaires, les séances d'entraînement seront systématiquement suspendues.

Seul le créneau horaire du jeudi pourra être maintenu, en fonction du nombre d'intéressés et des autorisations accordées par la mairie.

6 - Déroulement des séances

Le complexe offre neuf terrains répartis sur deux salles. Les joueurs veilleront à utiliser les terrains à leur capacité maximale (double) lors des jours de grande affluence.

7 - Matériel

Toute personne adhérant à l'association se devra de contribuer au montage et démontage des terrains (poteaux, filets...), toutefois l'accès aux placards est réservé aux membres du bureau.

Le club fournit raquettes et volants tout au long de la saison. L'utilisation des volants plumes n'est

autorisée qu'aux compétiteurs.

A la fin de chaque séance, tous les volants usagés devront être jetés et les volants encore utilisables rangés dans les boîtes prévues à cet effet.

Les raquettes mises à disposition devront être restituées à la fin de chaque séance dans le sac prévu à cet effet. Si le matériel connaît un dysfonctionnement il devra être mentionné au(x) membre(s) du bureau présent(s).

Nous comptons sur votre bienveillance pour laisser la salle en un état irréprochable avant de la quitter (ramasser les bouteilles vides, plumes,...)

8 - Tenue

Afin de pratiquer le badminton, une tenue de sport est obligatoire.

T-shirt - Short/Jupe - Chaussures adaptées aux sports de salle (avec une semelle propre)

Pour rappel, lors des compétitions, seul le short ou la jupe sont tolérés.

9 - Entraide

Lors des séances du lundi et du jeudi **jusqu'aux vacances de la Toussaint**, un roulement des joueurs (changement de partenaire et d'adversaires) sera effectué toutes les 15 min de 20h30 à 22h afin de permettre l'intégration des nouveaux adhérents.

10 - Responsabilité

Lors des séances non encadrées, les licenciés mineurs restent sous la responsabilité de leurs parents ou représentant légal.

Lors des séances encadrées, les parents (ou une personne de leur confiance autorisée) devront s'assurer de la présence d'un encadrant avant de laisser l'enfant au complexe sportif.

Pour la sortie, les parents choisissent un régime de sortie.

- Par défaut, l'enfant sera récupéré par un parent(ou une personne de leur confiance autorisée) auprès de l'encadrant en fin de séance.
- L'enfant pourra être autorisé à repartir seul du complexe si un parent ou représentant légal a rempli le document d'autorisation de sortie.

En cas de vol ou de perte, le club décline toute responsabilité et ne pourra être tenu pour responsable.

Afin d'être informé des différentes informations de dernière minute (tournoi, annulation, passage de plumes, ...), l'adhérent se doit d'indiquer son adresse e-mail dans le bulletin d'inscription.

11 - Compétition : tournoi, championnat

Tout joueur désirant s'inscrire à un tournoi devra se manifester auprès de la personne en charge des inscriptions tournoi.

Tout joueur inscrit à un tournoi qui ne s'y présente pas devra justifier de son absence.

Toute absence non justifiée sera sanctionnée par la ligue. L'inscription pour les jeunes devra être remboursée dans sa totalité au club.

Tout joueur inscrit dans une équipe de championnat devra communiquer à son capitaine toute modification de coordonnées et s'informer sur le règlement et ses modifications à chaque début de saison. De plus, il s'engage à faire au minimum une permanence le samedi matin lors des séances jeunes afin d'aider les encadrants et de s'investir dans la vie du club.

Tout jeune compétiteur s'engage à participer à, au moins, une compétition organisée par le club par saison. Lors de celles-ci il devra être accompagné d'au moins un de ses parents ou représentant légal.

12 - Sanctions

Toute personne ne respectant pas ce présent règlement, ayant un comportement dangereux ou visant à nuire à l'éthique du club pourra être sanctionnée ou exclue de l'association sans remboursement de la cotisation.

Toute personne impliquée dans la dégradation aussi bien du matériel du club que du complexe sportif se verra, le cas échéant, contraint de rembourser le matériel dégradé ou mis en relation avec les services de la ville concernés.